

Réf: Dossier 383243

## Avis de constitution

### SOCIETE « EP. AVI CMG »

Siège Abidjan Anyama Anlama-Adjamé, Lot 211, Ilot  
40

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 15/01/2025, et enregistrés au CEPICI le 05/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « EP. AVI CMG »

Objet : - Élevage (volaille-ovin-bovin) de toutes sortes,  
- Vente de produits dérivés de l'élevage,  
- Formation en élevage,  
- Pratique de toutes activités liées à l'élevage,  
- Prestation de services divers.

La prise de participation dans toutes sociétés créées ou à créer.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières, et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter le développement.

Capital 4,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de (40,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan Anyama Anlama-Adjamé, Lot 211, Ilot 40

Dirigeant(s) M TOURE MAMADOU (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-01036 du 04/03/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°13744/GTCA/RC/2025 du 04/03/2025

